



Date de paiement qui change

Par **jamie99**, le **03/11/2011** à **17:00**

Bonjour,

Depuis 1an , la date de paiement de mon salaire a changé. Elle était au départ le 1er jour du mois suivant. On est maintenant payé le 10 du mois suivant. Il me semble que légalement, la seule règle à respecter et de faire un paiement tous les 30 jours. Si pour ma prochaine paie, les 30 jours ne sont pas respectés, est-ce que je peux faire quelque chose ? Qu'est ce que je peux faire ?

La société est en redressement judiciaire et on ne sait jamais si on sera vraiment payé ou pas... La situation est vraiment difficile à gérer...

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **18:26**

Bonjour

Si vous avez un problème de paiement de salaire, c'est avec le mandataire judiciaire qu'il faut voir.

dans votre contrat de travail, il est spécifié que votre salaire vous serait verser tout les 1er du mois?

Vous pouvez demander un acompte en milieu de mois l'employeur ou le mandataire judiciaire ne pourra pas refuser.